

PROJET RÈGLEMENT
NUMÉRO 2024-408

RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE PISTES CYCLABLES SUR DIVERSES RUES ET AU PARC DE VERRAZANO, ET L'AJOUT D'UN NOUVEAU TROTTOIR SUR UNE PORTION DU CHEMIN DU TREMBLAY, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 750 000 \$

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux décrits dans l'estimation jointe au présent règlement comme **annexe 1**.
 2. Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 750 000 \$ incluant les frais afférents accessoires pour les objets mentionnés à l'article 1 du présent règlement.
 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 750 000 \$ pour une période de vingt (20) ans.
 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour couvrir :
 - 100 % du coût total des travaux et des frais afférents.
- Les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
 6. Une partie de l'emprunt décrété au présent règlement n'excédant pas le montant maximal prévu par la loi peut être destinée à renflouer le fonds général de la Ville d'une partie ou de la totalité des sommes engagées avant son entrée en vigueur relativement à l'objet de celui-ci.
 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, s'il y a lieu, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. La Ville est autorisée, s'il y a lieu, à acquérir pour les fins du présent règlement de gré à gré ou par expropriation, toutes les servitudes, terrains ou parcelles de terrains requis. Le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer tout document ou acte à cet effet.

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

ANNEXE 1



Projet : P-24-AM-02
Titre : RESURFAÇAGE PISTES CYCLABLES ET AJOUT D'UN TROTTOIR
EN ASPHALTE CH. DU TREMBLAY

Estimation des coûts

Estimation préliminaire des coûts des travaux de resurfaçage de pistes cyclables et de l'ajout d'un trottoir sur le chemin Du Tremblay

TRONÇONS VISÉS

Piste cyclable du boul. Industriel entre Louis-J.-Lafortune et le boul. de Mortagne
Piste cyclable le long de la rue de Normandie dans le quartier du Boisé
Piste cyclable au parc De Verrazano
Nouveau trottoir sur le chemin Du Tremblay entre le 220, ch. Du Tremblay et la rue Graham-Bell

Nature des travaux

Montant
avant taxes

Réfection de fondation, d'asphalte et de trottoir

Pistes cyclables		389 450 \$
Ajout d'un trottoir		216 500 \$
Contingences (10 %)		60 595 \$
	Sous-total des travaux	666 545 \$
	Taxes nettes 4,9875%	33 244 \$
	Total des travaux	699 789 \$


Frais administratifs

Frais d'ingénierie	2,78%	19 484 \$
Frais de laboratoire	2,95%	20 644 \$
Arpentage	1,10%	7 698 \$
	Sous total des frais administratifs	47 826 \$
	Taxes nettes 4,9875%	2 385 \$
	Total des frais administratifs	50 211 \$

Paieement fonds général

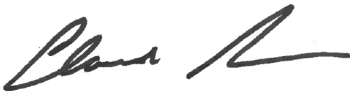
Grand total du projet 750 000 \$

Approuvé par :



Stéphanie Papineau ing., M.ing.
Chef de service, Direction du génie

29 janvier 2024
Date

Approuvé par :


Claude Poirier, ing., M.ing.
Directeur, Direction du génie

29 janvier 2024
Date

 Boucherville		PROJET :	P-24-AM-02			
		DESCRIPTION :	RESURFAÇAGE PISTES CYCLABLES ET AJOUT D'UN TROTTOIR EN ASPHALTE CH. DU TREMBLAY			
Add.	Article	Nature des travaux	Quantité prévue	Unité	Prix unitaire en \$ (excluant taxes)	Montant en \$ (excluant taxes)
1 PISTES CYCLABLES						
1.1 Piste cyclable rue de Normandie dans le quartier du Boisé						
	1.1.1	Généralités	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.1.1.1	Enlèvement d'asphalte de la piste cyclable	1850	m ²	3,00 \$	5 550,00 \$
	1.1.1.2	Pierre concassée MG-20, 100 mm d'épaisseur	1850	m ²	10,00 \$	18 500,00 \$
	1.1.1.3	Ensemencement hydraulique	900	m ²	16,00 \$	14 400,00 \$
	1.1.1.4	Asphaltage EC-10 PG 58S-28, 60 mm	1850	m ²	32,00 \$	59 200,00 \$
Sous-total - 1.1 Piste cyclable rue de Normandie dans le quartier du Boisé						107 650,00 \$
1.2 Piste cyclable boul. Industriel entre Louis-J.-Lafortune et de Mortagne (810 m.lin.)						
	1.2.1	Généralités	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.2.1.1	Enlèvement d'asphalte et fondation de la piste cyclable existante	2450	m ²	10,00 \$	24 500,00 \$
	1.2.1.2	Fondation inférieure pierre concassée MG-56, 300 mm	2450	m ²	25,00 \$	61 250,00 \$
	1.2.1.3	Fondation supérieure pierre concassée MG-20, 150 mm	2450	m ²	15,00 \$	36 750,00 \$
	1.2.1.4	Asphaltage EC-10 PG 58S-28, 60 mm	2450	m ²	32,00 \$	78 400,00 \$
	1.2.1.5	Ensemencement hydraulique	1200	m ²	16,00 \$	19 200,00 \$
Sous-total - 1.2 Piste cyclable boul. Industriel entre Louis-J.-Lafortune et de Mortagne (810 m.lin.)						230 100,00 \$
1.3 Piste cyclable parc De Verrazano et accès au poste de pompage sanitaire situé dans le parc (145 m.lin.)						
	1.3.1	Généralités	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.3.1.1	Enlèvement d'asphalte et fondation de la piste cyclable existante	450	m ²	10,00 \$	4 500,00 \$
	1.3.1.2	Fondation inférieure pierre concassée MG-56, 300 mm	450	m ²	25,00 \$	11 250,00 \$
	1.3.1.3	Fondation supérieure pierre concassée MG-20, 150 mm	450	m ²	15,00 \$	6 750,00 \$
	1.3.1.4	Asphaltage EC-10 PG 58S-28, 60 mm (piste cyclable)	450	m ²	32,00 \$	14 400,00 \$
	1.3.1.5	Ensemencement hydraulique	300	m ²	16,00 \$	4 800,00 \$
Sous-total - 1.3 Piste cyclable parc De Verrazano et accès au poste de pompage sanitaire situé dans le parc (145 m.lin.)						51 700,00 \$
GRAND TOTAL						389 450,00 \$

Stéphanie Papineau ing. M.ing.

Approuvé par : _____

Stéphanie Papineau ing., M.ing.
Chef de service, Direction du génie


29 janvier 2024
Date

Claude Poirier

Approuvé par : _____

Claude Poirier, ing., M.ing.
Directeur, Direction du génie

29 janvier 2024
Date

 Boucherville		PROJET :			P-24-AM-02	
		DESCRIPTION :			RESURFAÇAGE PISTES CYCLABLES ET AJOUT D'UN TROTTOIR EN ASPHALTE CH. DU TREMBLAY	
Addenda	Article	Nature des travaux	Quantité prévue	Unité	Prix unitaire en \$ (excluant taxes)	Montant en \$ (excluant taxes)
1 AJOUT D'UN TROTTOIR EN ASPHALTE CH. DU TREMBLAY (515 m.lin.)						
	1.1	Généralités	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.2	Signalisation	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.2.1	Préparation et mise en forme de l'infrastructure	1225	m ²	31,00 \$	37 975,00 \$
	1.2.2	Géotextile	1225	m ²	4,00 \$	4 900,00 \$
	1.2.3	Muret en pierre des champs vis-à-vis section arbres	73	m.lin.	500,00 \$	36 500,00 \$
	1.2.3.1	• Fondation inférieure pierre concassée MG-56, 300 mm	1225	m ²	25,00 \$	30 625,00 \$
	1.2.3.2	• Fondation supérieure pierre concassée MG-20, 150 mm	1225	m ²	15,00 \$	18 375,00 \$
	1.2.3.3	• Asphaltage EC-10 PG 58S-28, 60 mm	1225	m ²	35,00 \$	42 875,00 \$
	1.2.4	Marquage	1	global	2 750,00 \$	2 750,00 \$
	1.2.4.1	• Ensemencement hydraulique	1100	m ²	15,00 \$	16 500,00 \$
	1.3	Sciage de bordure	75	m.lin.	80,00 \$	6 000,00 \$
GRAND TOTAL						216 500,00 \$

Stéphanie Papineau ing. M.ing.

Approuvé par : _____
Stéphanie Papineau ing., M.ing.
Chef de service, Direction du génie

29 janvier 2024
Date

Claude Poirier

Approuvé par : _____
Claude Poirier, ing., M.ing.
Directeur, Direction du génie

29 janvier 2024
Date